

Architecte

ReObs Architectes sprl
Représenté par son gérant
Mme Béatrice Parré, architecte
Av. Charles Schaller, 20
1160 Bruxelles

Maître de l'Ouvrage

Mr Damien Thomas
& Mme Delphine Kahnés
Rue Georges Huygens 24
1160 Auderghem

Entreprise générale

Ingénieur en stabilité

MC CARRÉ
Ingénieurs & Architecte
Mr François Beeckmans, ingénieur responsable
Mme Camie Eggermont, collaborateur
Av. Albert Einstein, 11A
1348 Louvain-La-Neuve

CSS

Divers

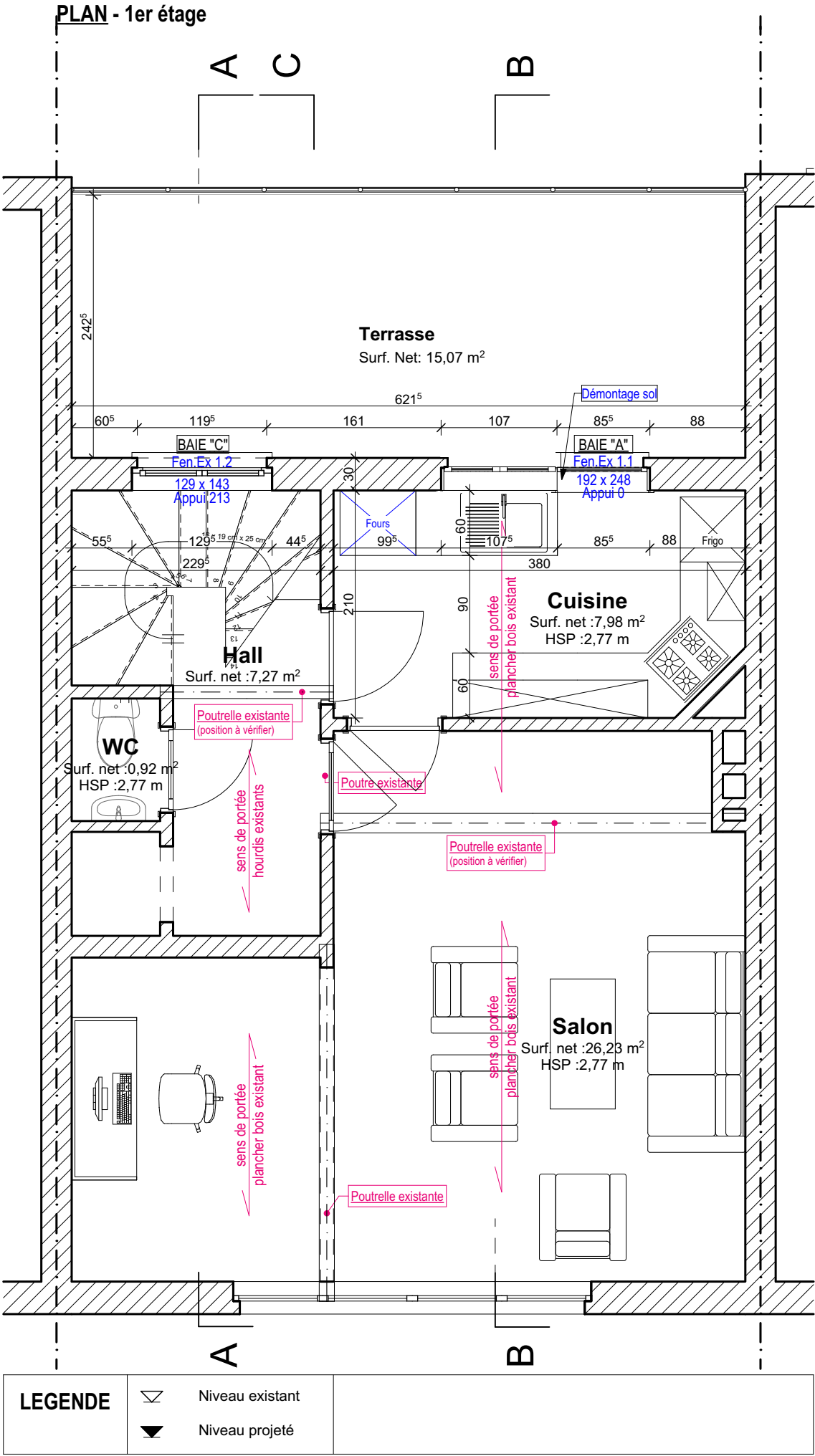
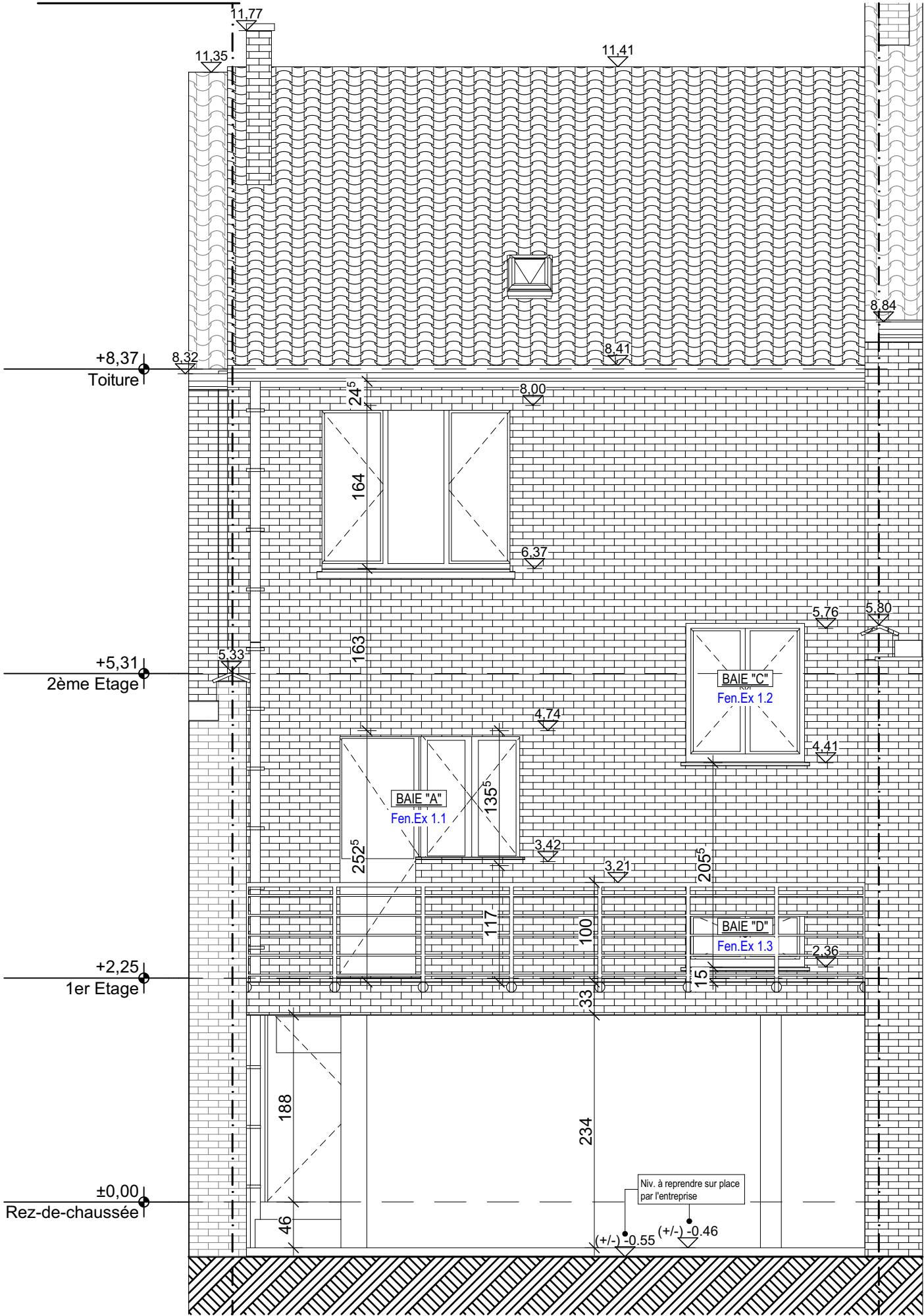
1. Le contenu de ce document reste intégralement la propriété de l'architecte Béatrice Parré. Toute personne qui a reçu ce document s'engage à ne pas reproduire aucun élément de celui-ci, en tout ou en partie, ni à le divulguer à des tiers sans l'accord préalable de l'architecte.

2. Les travaux sont à exécuter conformément aux clauses techniques et administratives du CCTB téléchargeables sur <http://batiments.wallonie.be/home.html> et aux normes belges en vigueur.

3. Les cotes mentionnées aux plans sont à vérifier par les entrepreneurs; en cas d'erreur ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en avvertir l'architecte avant exécution.

4. Les éléments de structure en béton, acier, et bois nous sont à exécuter suivant les prescriptions du bureau d'étude en stabilité

EXISTANT : Façade Arrière (Nord) + Plan 1er étage



Architecte

ReObs Architectes sprl
Représenté par son gérant
Mme Béatrice Parré, architecte
Av. Charles Schaller, 20
1160 Bruxelles

Maître de l'Ouvrage

Mr Damien Thomas
& Mme Delphine Kahnés
Rue Georges Huygens 24
1160 Auderghem

Entreprise générale

Ingénieur en stabilité

MC CARRÉ
Ingénieurs & Architecte
Mr François Beeckmans, ingénieur
responsable
Mme Camie Eggermont, collaborateur
Av. Albert Einstein, 11A
1348 Louvain-La-Neuve

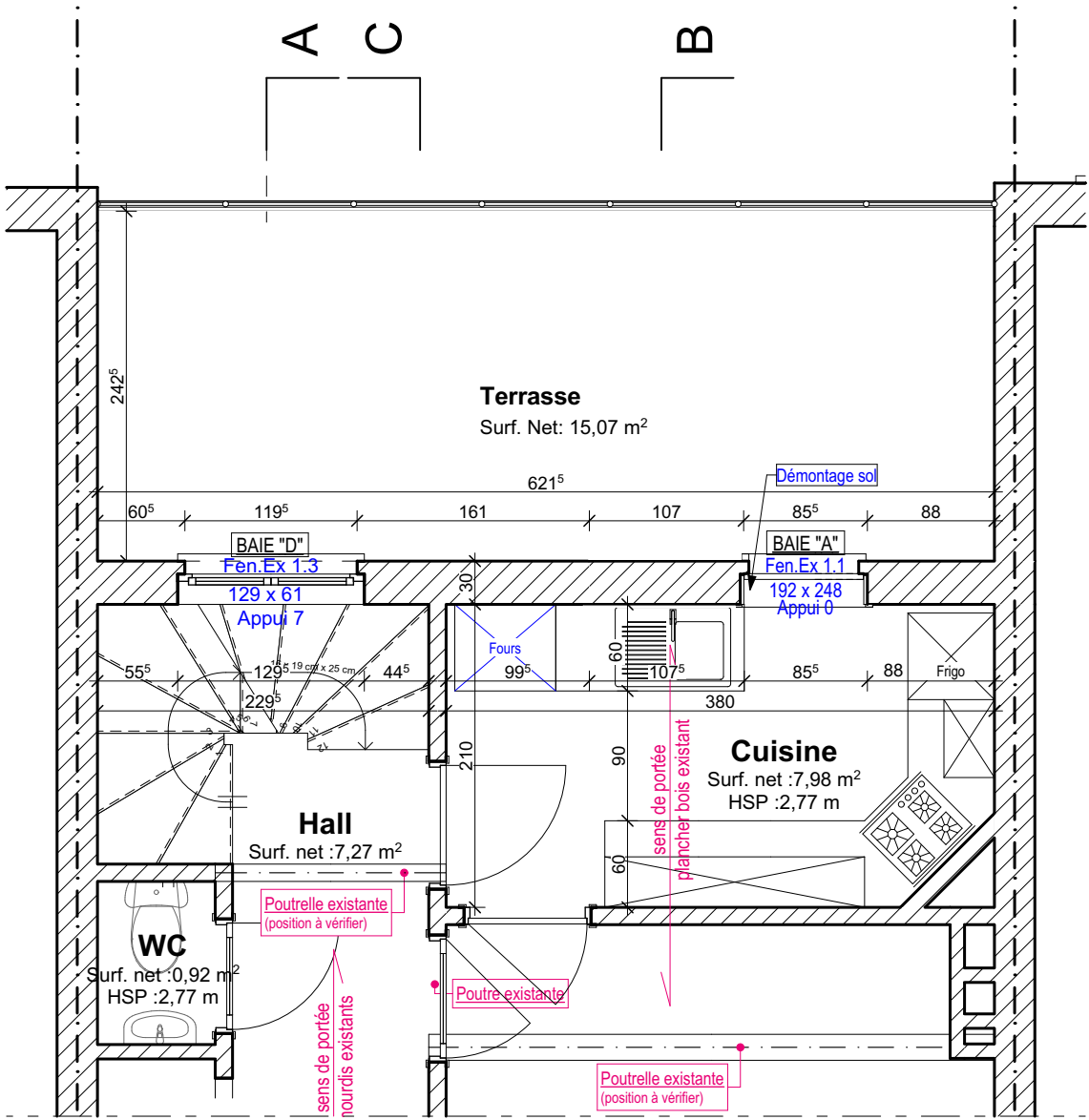
CSS

Divers

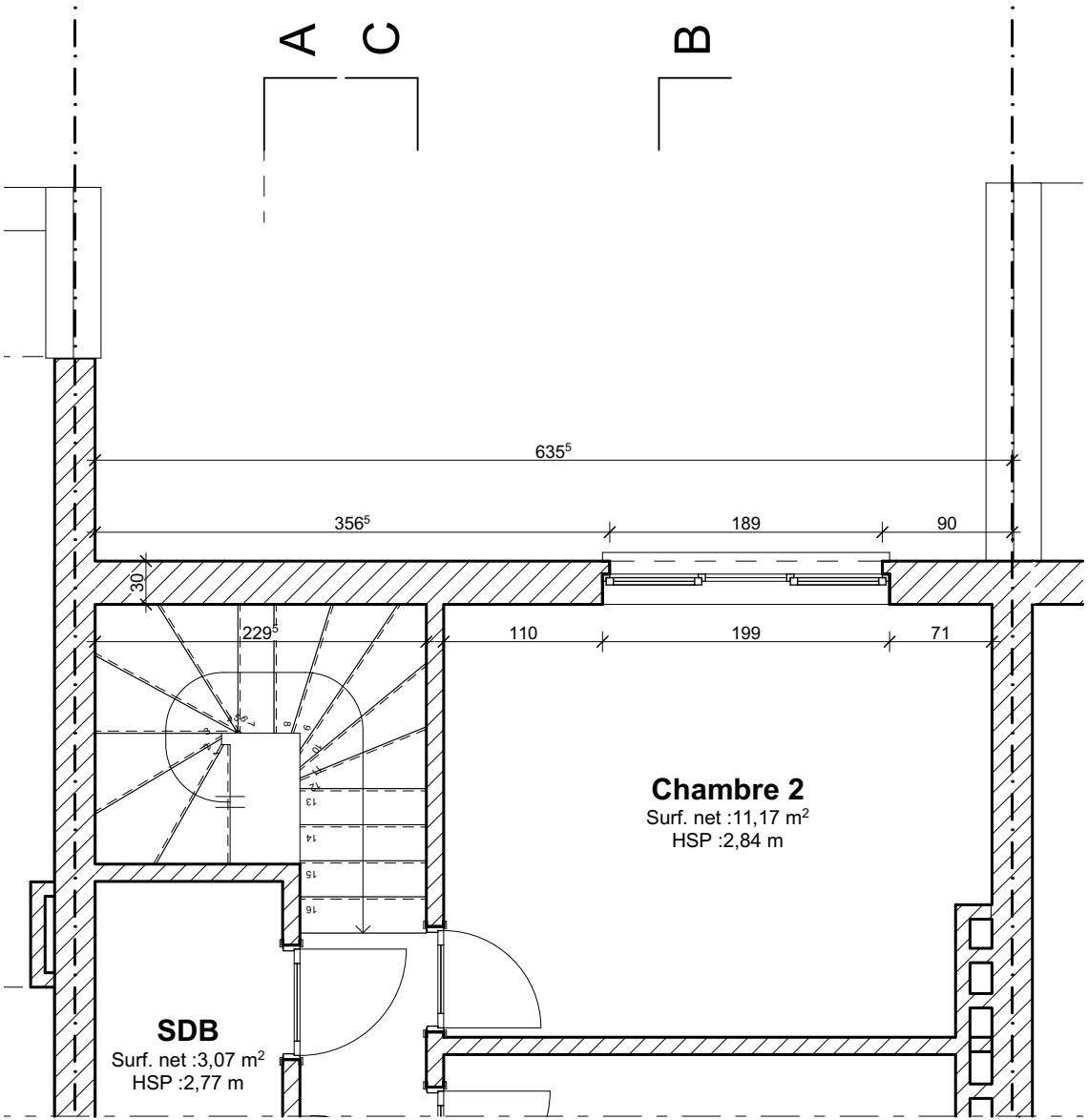
1. Le contenu de ce document reste intégralement la propriété de l'architecte Béatrice Parré. Toute personne qui a reçu ce document s'engage à ne pas reproduire aucun élément de celui-ci, en tout ou en partie, ni à le divulguer à des tiers sans l'accord préalable de l'architecte.
2. Les travaux sont à exécuter conformément aux clauses techniques et administratives du CCTB téléchargeables sur <http://batiments.wallonie.be/home.html> et aux normes belges en vigueur.
3. Les cotes mentionnées aux plans sont à vérifier par les entrepreneurs; en cas d'erreur ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en avertir l'architecte avant exécution.
4. Les éléments de structure en béton, acier, et bois nous sont à exécuter suivant les prescriptions du bureau d'étude en stabilité

EXISTANT : Plans 1er étage + 2ème étage

PLAN - 1er étage (à 50cm du plancher)



PLAN - 2ème étage



Architecte

ReObs Architectes sprl
Représenté par son gérant
Mme Béatrice Parré, architecte
Av. Charles Schaller, 20
1160 Bruxelles

Maître de l'Ouvrage

Mr Damien Thomas
& Mme Delphine Kahnes
Rue Georges Huygens 24
1160 Auderghem

Entreprise générale

Ingénieur en stabilité

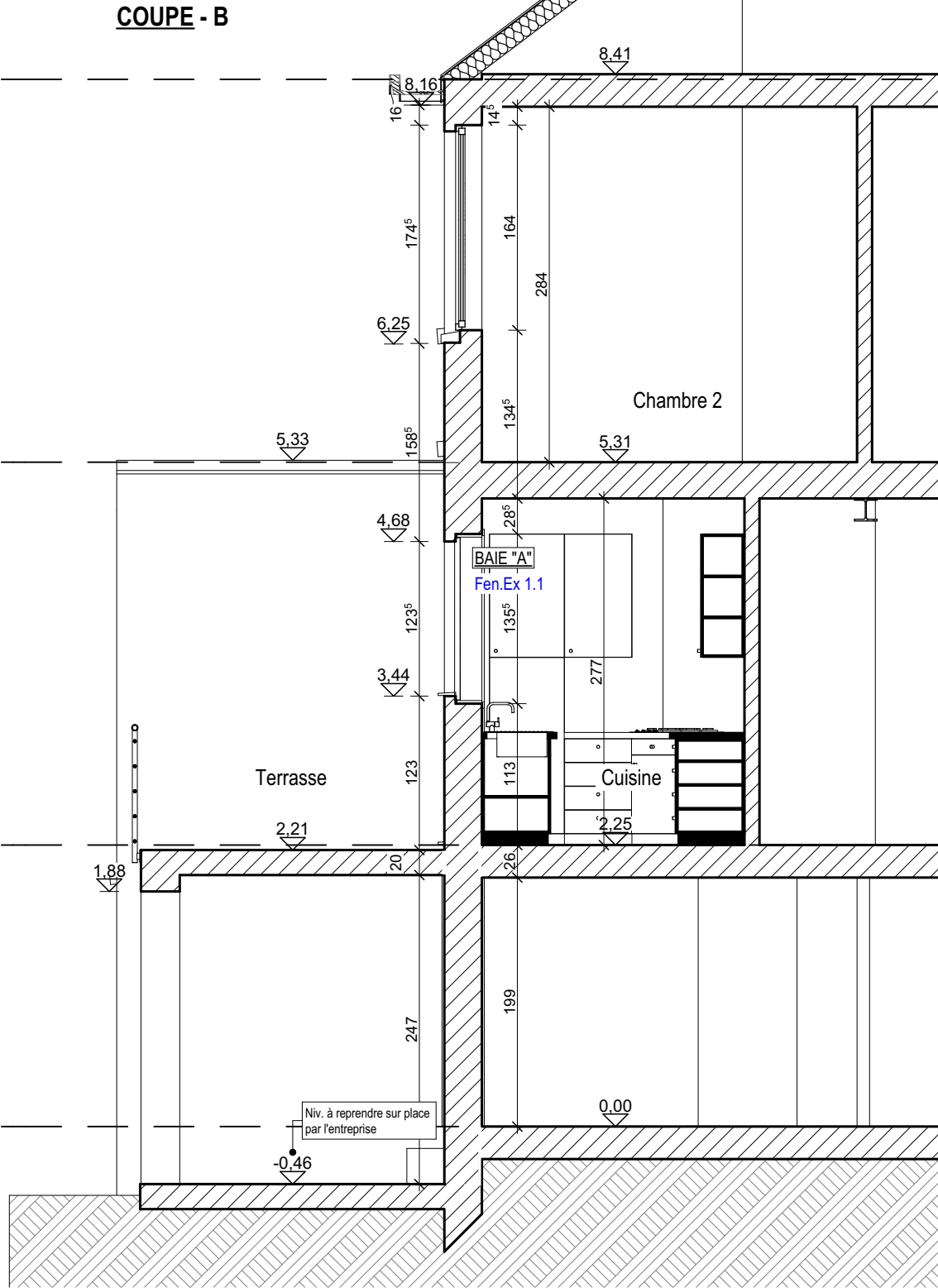
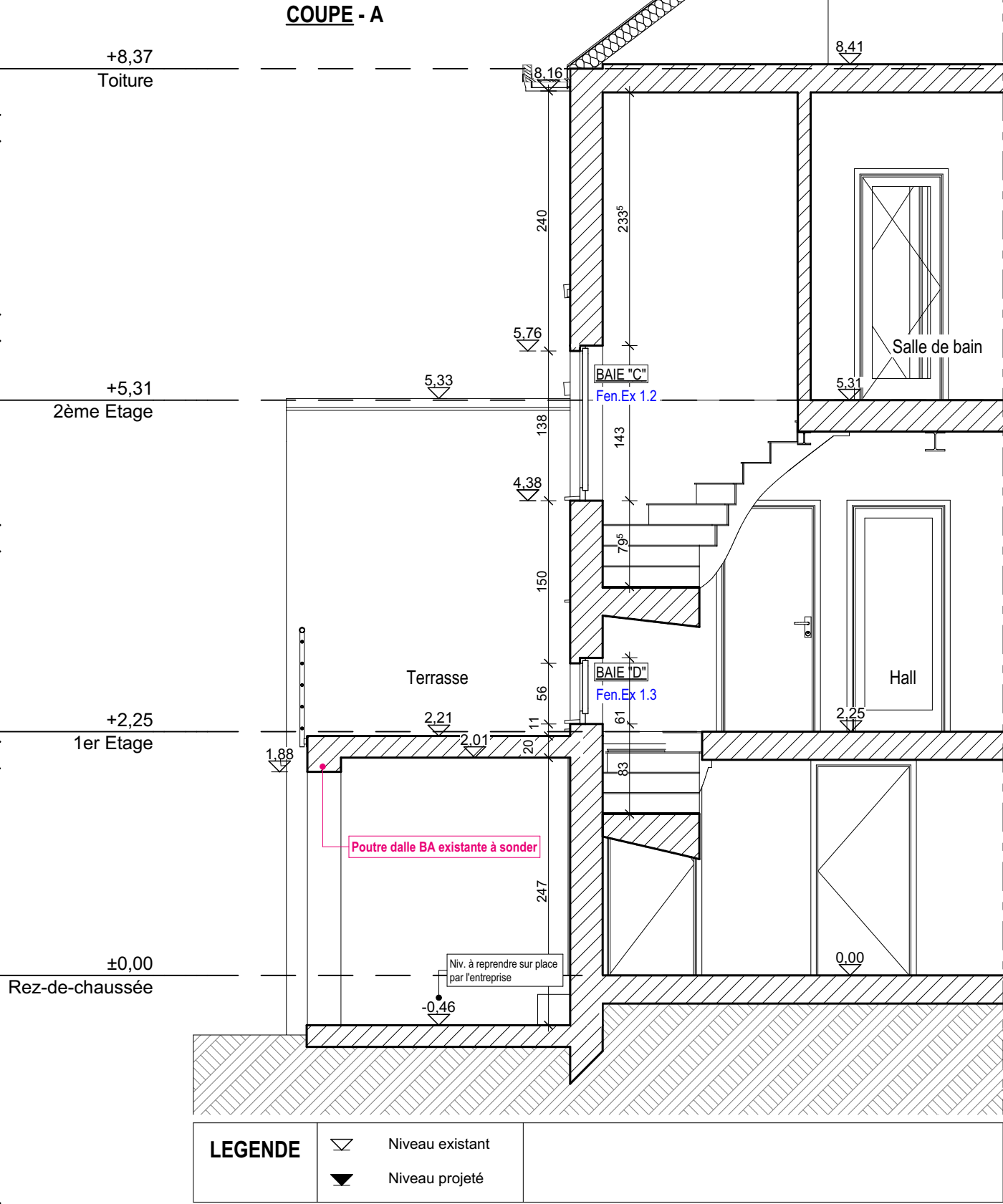
MC CARRÉ
Ingénieurs & Architecte
Mr François Beeckmans, ingénieur
responsable
Mme Camie Eggermont, collaborateur
Av. Albert Einstein, 11A
1348 Louvain-La-Neuve

CSS

Divers

1. Le contenu de ce document reste intégralement la propriété de l'architecte Béatrice Parré. Toute personne qui a reçu ce document s'engage à ne pas reproduire aucun élément de celui-ci, en tout ou en partie, ni à le divulguer à des tiers sans l'accord préalable de l'architecte.
2. Les travaux sont à exécuter conformément aux clauses techniques et administratives du CCTB téléchargeables sur <http://batiments.wallonie.be/home.html> et aux normes belges en vigueur.
3. Les cotes mentionnées aux plans sont à vérifier par les entrepreneurs; en cas d'erreur ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en avertir l'architecte avant exécution.
4. Les éléments de structure en béton, acier, et bois nous sont à exécuter suivant les prescriptions du bureau d'étude en stabilité

EXISTANT : Coupes A et B



Architecte

ReObs Architectes sprl
Représenté par son gérant
Mme Béatrice Parré, architecte
Av. Charles Schaller, 20
1160 Bruxelles

Maître de l'Ouvrage

Mr Damien Thomas
& Mme Delphine Kahnés
Rue Georges Huygens 24
1160 Auderghem

Entreprise générale

Ingénieur en stabilité

MC CARRÉ
Ingénieurs & Architecte
Mr François Beeckmans, ingénieur responsable
Mme Camie Eggermont, collaborateur
Av. Albert Einstein, 11A
1348 Louvain-La-Neuve

CSS

Divers

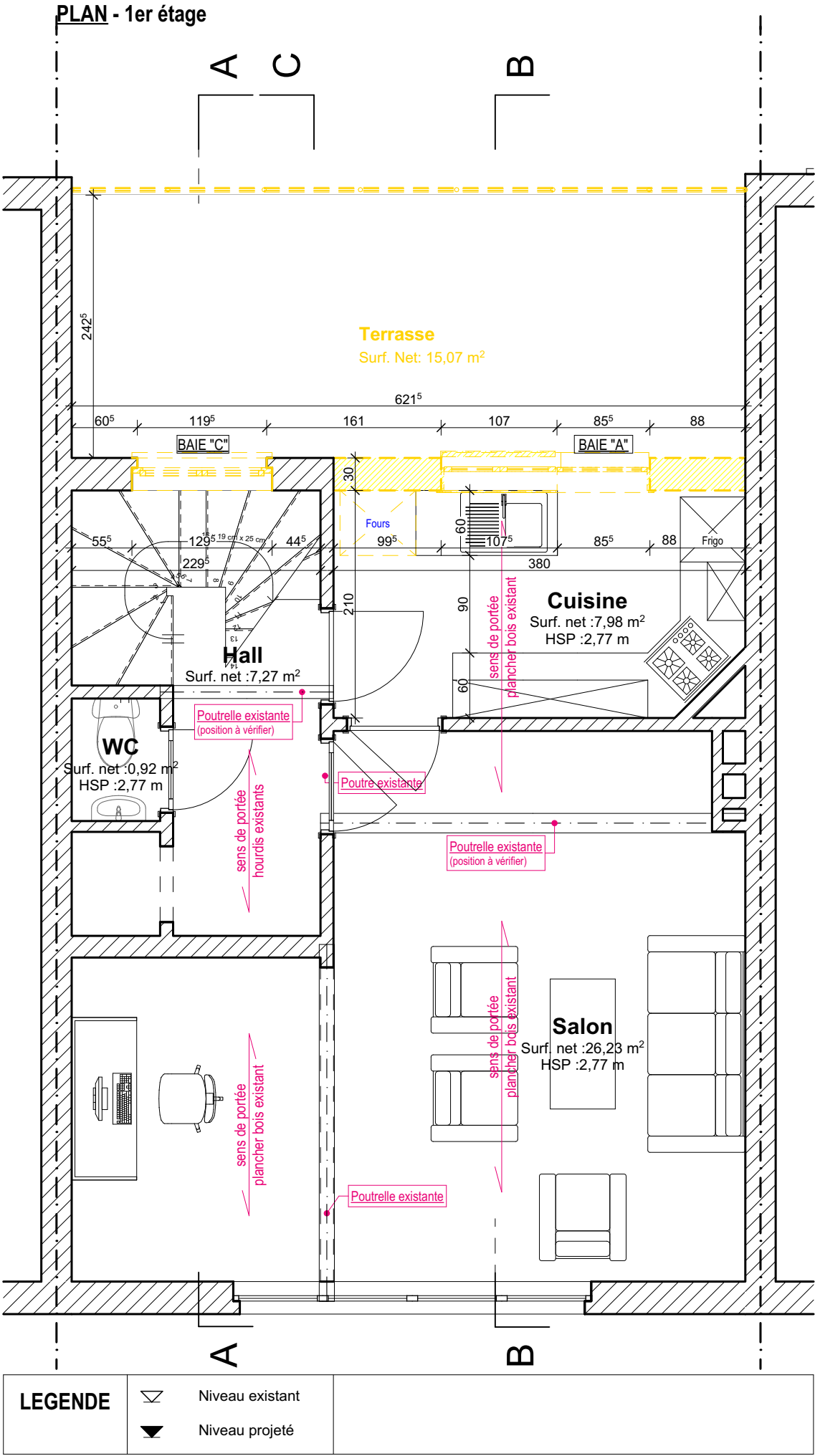
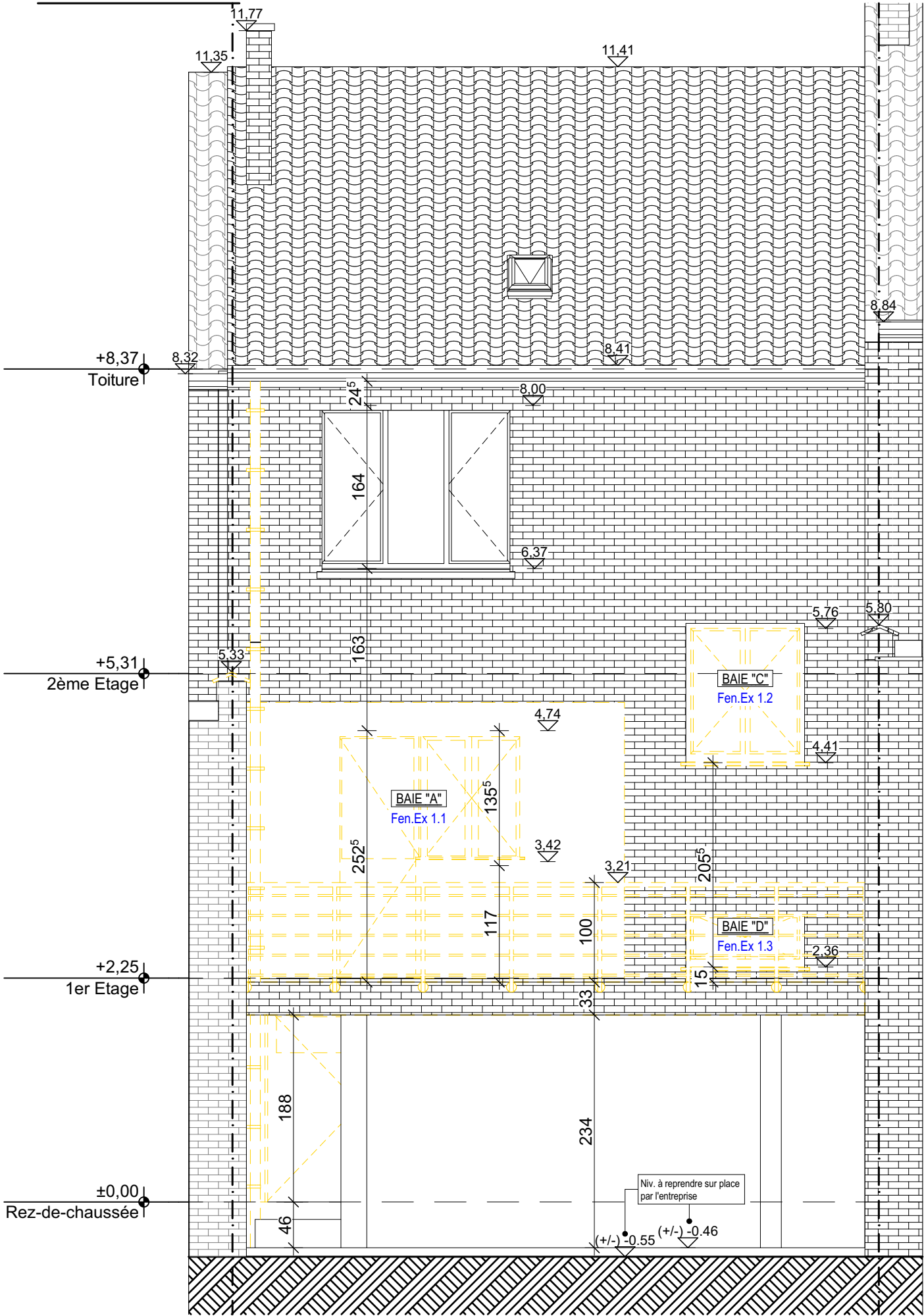
1. Le contenu de ce document reste intégralement la propriété de l'architecte Béatrice Parré. Toute personne qui a reçu ce document s'engage à ne pas reproduire aucun élément de celui-ci, en tout ou en partie, ni à le divulguer à des tiers sans l'accord préalable de l'architecte.

2. Les travaux sont à exécuter conformément aux clauses techniques et administratives du CCTB téléchargeables sur <http://batiments.wallonie.be/home.html> et aux normes belges en vigueur.

3. Les cotes mentionnées aux plans sont à vérifier par les entrepreneurs; en cas d'erreur ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en avvertir l'architecte avant exécution.

4. Les éléments de structure en béton, acier, et bois nous sont à exécuter suivant les prescriptions du bureau d'étude en stabilité

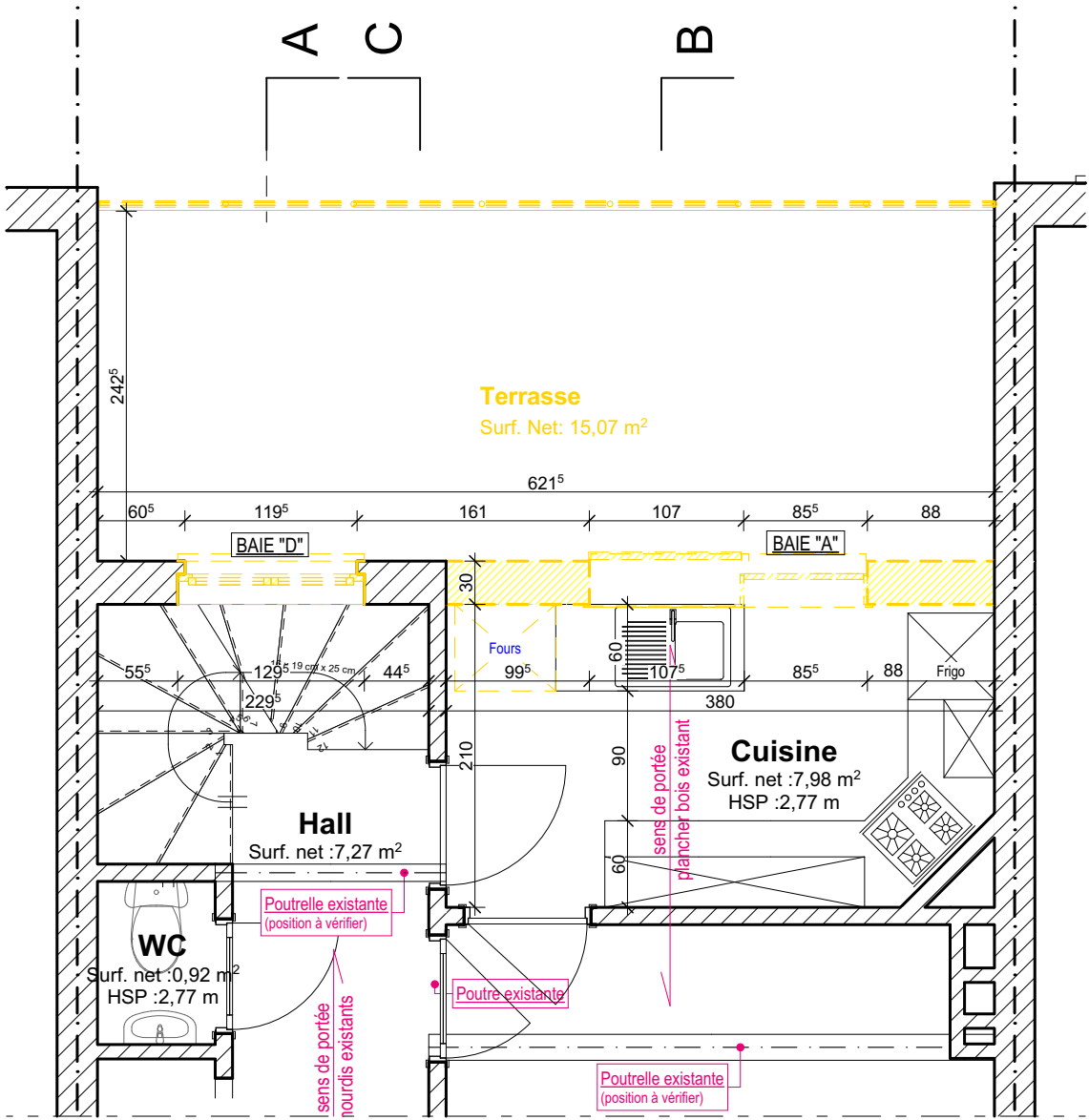
DEMOLITION : Façade Arrière (Nord) + Plan 1er étage



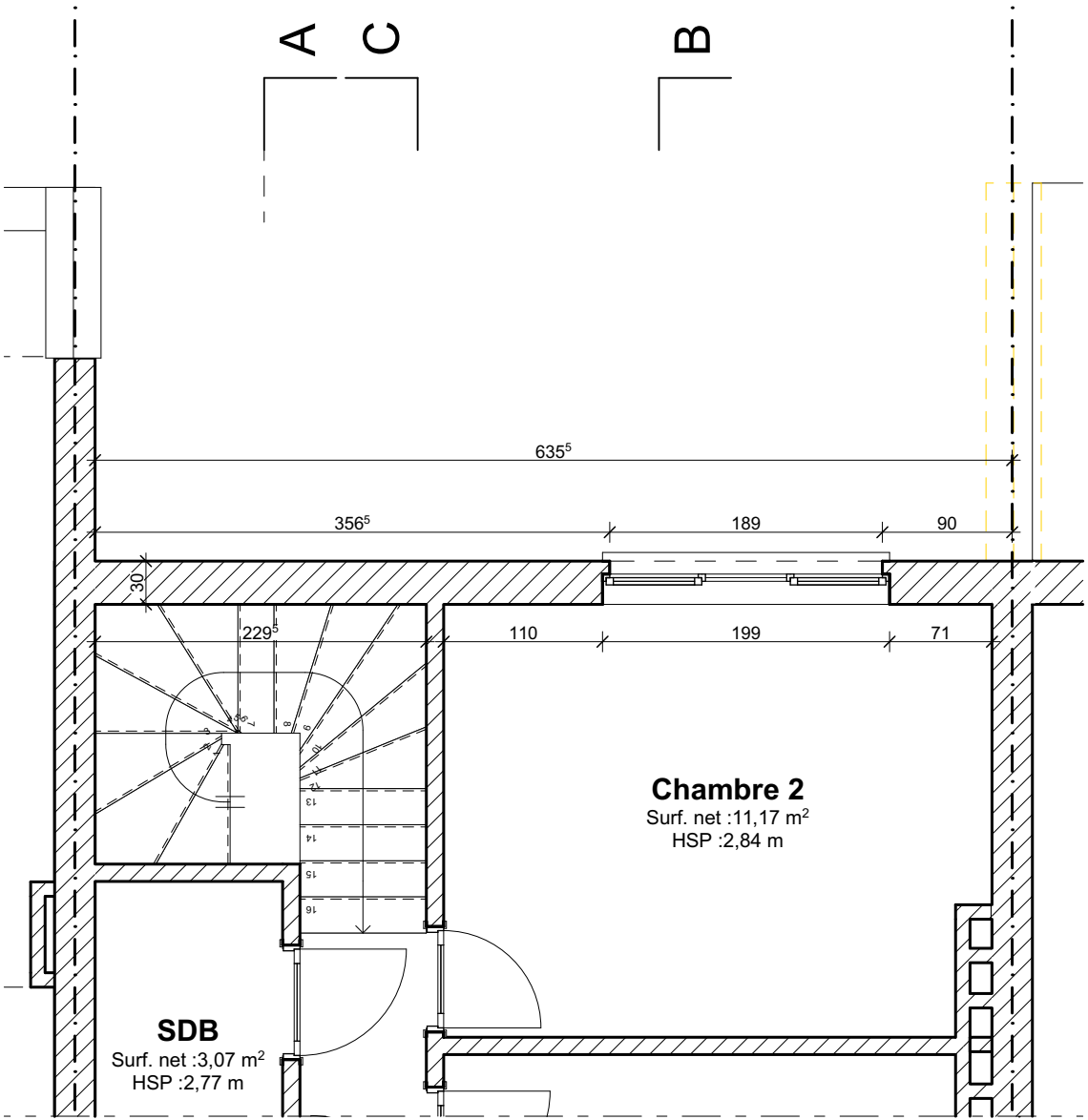
1. Le contenu de ce document reste intégralement la propriété de l'architecte Béatrice Parré. Toute personne qui a reçu ce document s'engage à ne pas reproduire aucun élément de celui-ci, en tout ou en partie, ni à le divulguer à des tiers sans l'accord préalable de l'architecte.
2. Les travaux sont à exécuter conformément aux clauses techniques et administratives du CCTB téléchargeables sur <http://batiments.wallonie.be/home.html> et aux normes belges en vigueur.
3. Les cotes mentionnées aux plans sont à vérifier par les entrepreneurs; en cas d'erreur ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en avertir l'architecte avant exécution.
4. Les éléments de structure en béton, acier, et bois nous sont à exécuter suivant les prescriptions du bureau d'étude en stabilité

DEMOLITION : Plans 1er étage + 2ème étage

PLAN - 1er étage (à 50cm du plancher)



PLAN - 2ème étage



ReObs Architectes sprl
Représenté par son gérant
Mme Béatrice Parré, architecte
Av. Charles Schaller, 20
1160 Bruxelles

**Mr Damien Thomas
& Mme Delphine Kagnes**
Rue Georges Huygens 24
1160 Auderghem

MC CARRÉ
Ingénieurs & Architecte
Mr François Beeckmans, ingénieur
responsable
Mme Camie Eggermont, collaborateur
Av. Albert Einstein, 11A
1348 Louvain-La-Neuve

Divers

1. Le contenu de ce document reste intégralement la propriété de l'architecte Béatrice Parré. Toute personne qui a reçu ce document s'engage à ne pas reproduire aucun élément de celui-ci, en tout ou en partie, ni à le divulguer à des tiers sans l'accord préalable de l'architecte.
2. Les travaux sont à exécuter conformément aux clauses techniques et administratives du CCTB téléchargeables sur <http://batiments.wallonie.be/home.htm> et aux normes belges en vigueur.
3. Les cotes mentionnées aux plans sont à vérifier par les entrepreneurs; en cas d'erreur ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en avertir l'architecte avant exécution.
4. Les éléments de structure en béton, acier, et bois nous sont à exécuter suivant les prescriptions du bureau d'étude en stabilité

COUPE - A

+5,31
2ème Etage

+2,25
1er Etage

±0,00
Rez-de-chaussée

Terrasse

Poutre dalle BA esistente à sonder

Niv. à reprendre sur place
par l'entreprise

46

Salle de bain

Hal

0.00

 Niveau existant
 Niveau projeté

COUPE - B

Chambre 2

Terrasse

Cuisine

Niv. à reprendre
par l'entreprise

-0,46

BAIE "A"

DEMOLITION : Coupes A et B

GEORGES HUYGENS 24

Mr Thomas et Mme Kahnès

Architecte

ReObs Architectes sprl
Représenté par son gérant
Mme Béatrice Parré, architecte
Av. Charles Schaller, 20
1160 Bruxelles

Maître de l'Ouvrage

Mr Damien Thomas
& Mme Delphine Kahnés
Rue Georges Huygens 24
1160 Auderghem

Ingénieur en stabilité

MC CARRÉ
Ingénieurs & Architecte
Mr François Beeckmans, ingénieur responsable
Mme Camie Eggermont, collaborateur
Av. Albert Einstein, 11A
1348 Louvain-La-Neuve

CSS

Divers

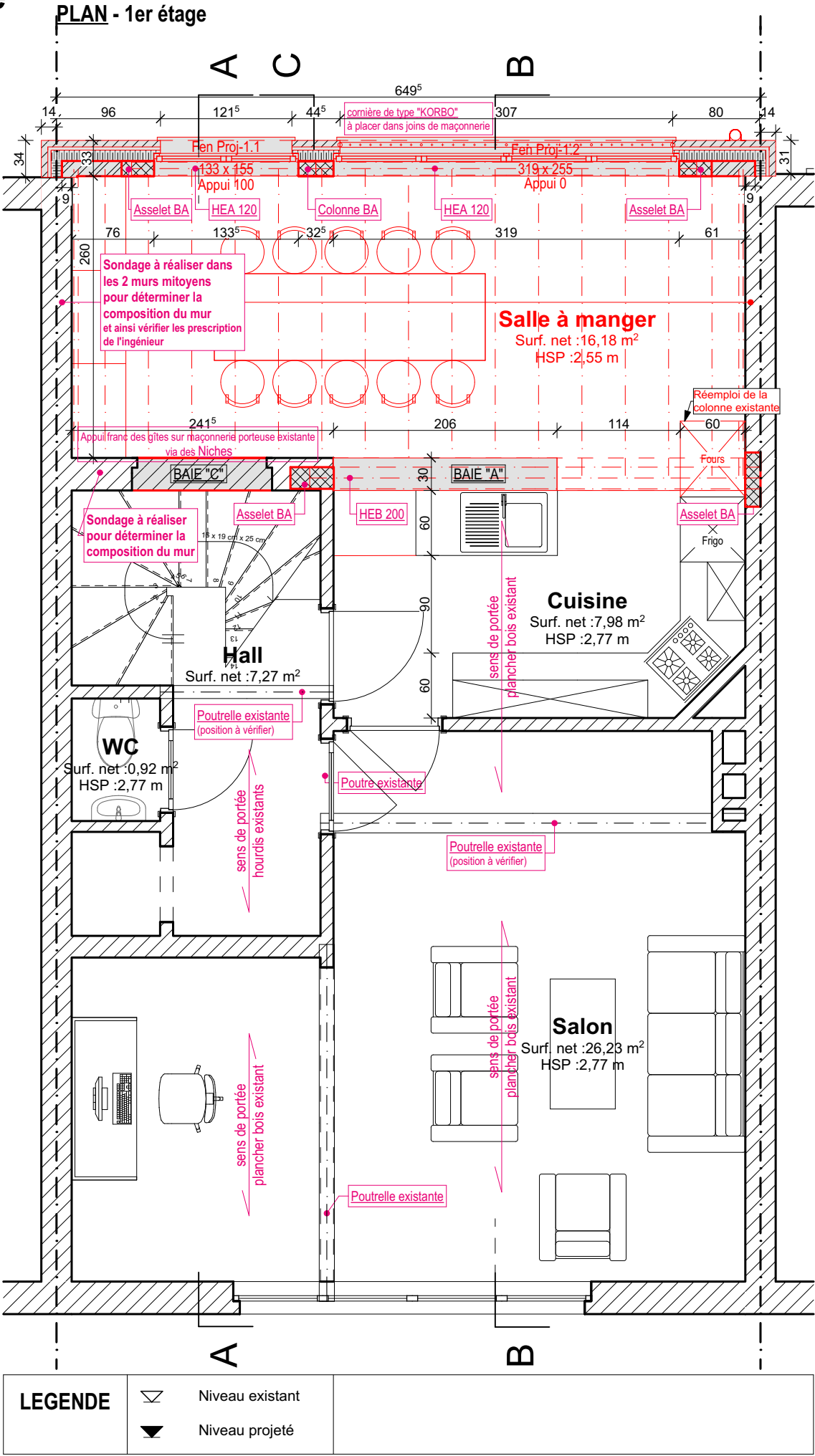
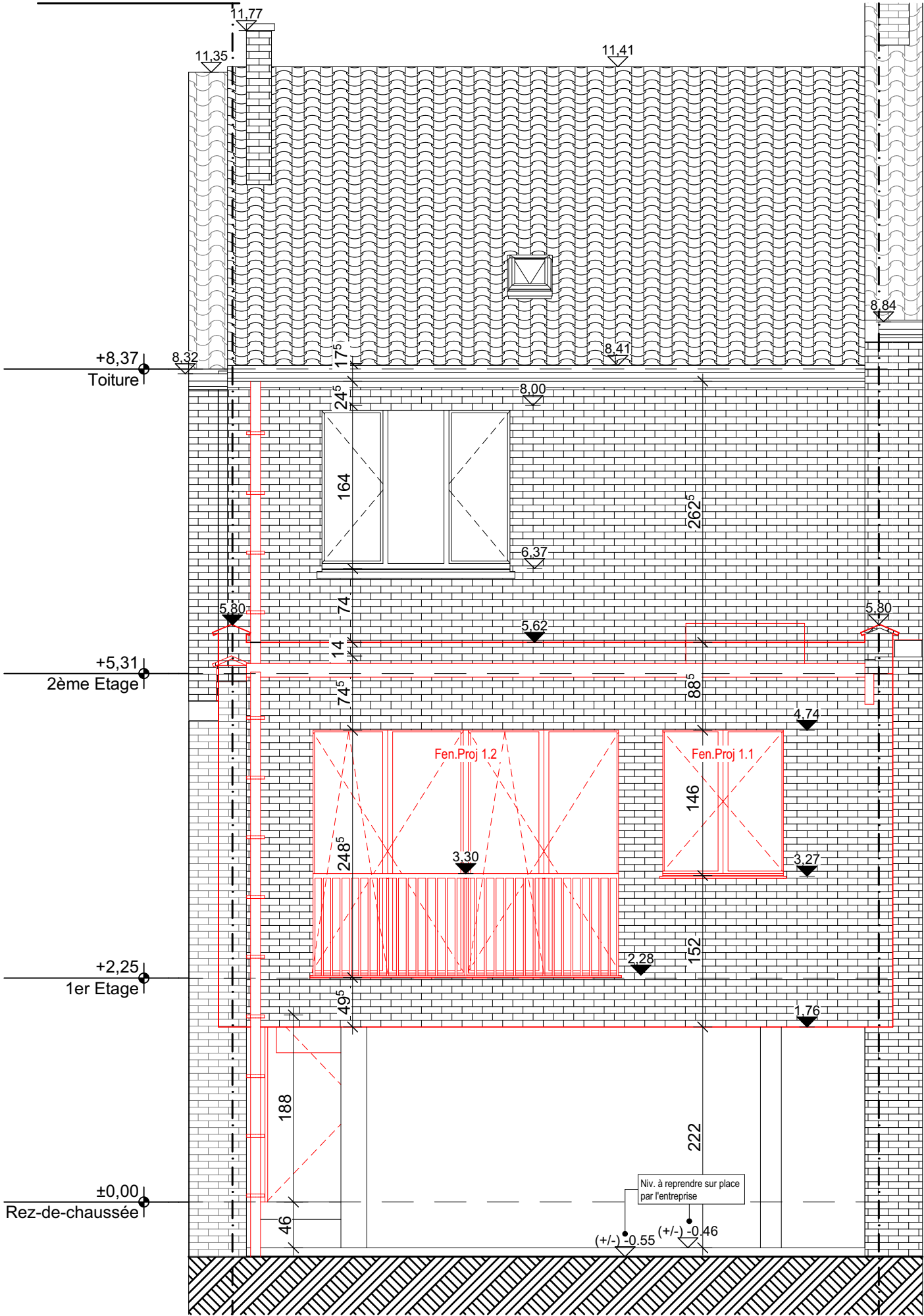
1. Le contenu de ce document reste intégralement la propriété de l'architecte Béatrice Parré. Toute personne qui a reçu ce document s'engage à ne pas reproduire aucun élément de celui-ci, en tout ou en partie, ni à le divulguer à des tiers sans l'accord préalable de l'architecte.

2. Les travaux sont à exécuter conformément aux clauses techniques et administratives du CCTB téléchargeables sur <http://batiments.wallonie.be/home.html> et aux normes belges en vigueur.

3. Les cotes mentionnées aux plans sont à vérifier par les entrepreneurs; en cas d'erreur ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en avvertir l'architecte avant exécution.

4. Les éléments de structure en béton, acier, et bois nous sont à exécuter suivant les prescriptions du bureau d'étude en stabilité

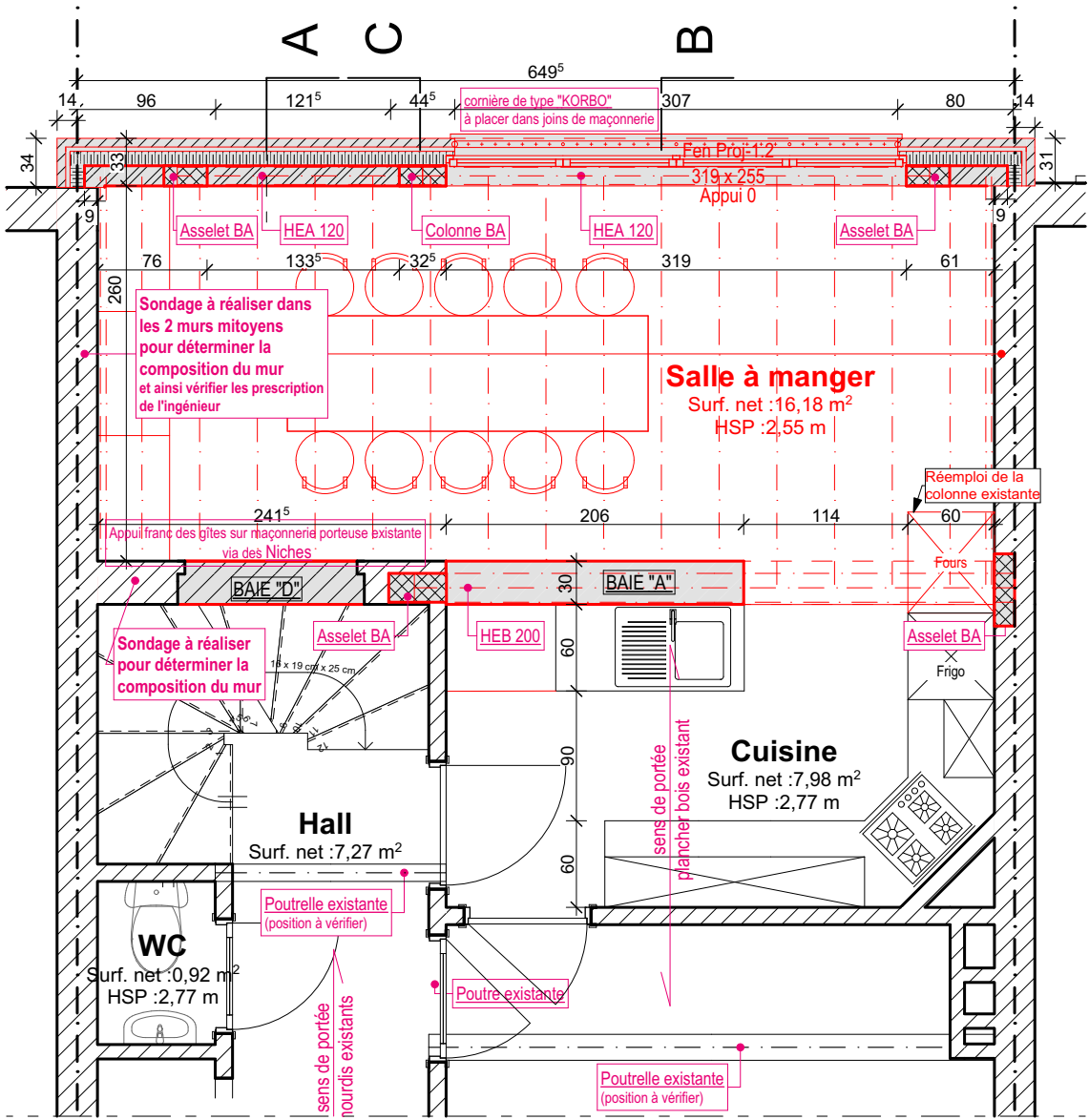
CONSTRUCTION : Façade Arrière (Nord) + Plan 1er étage



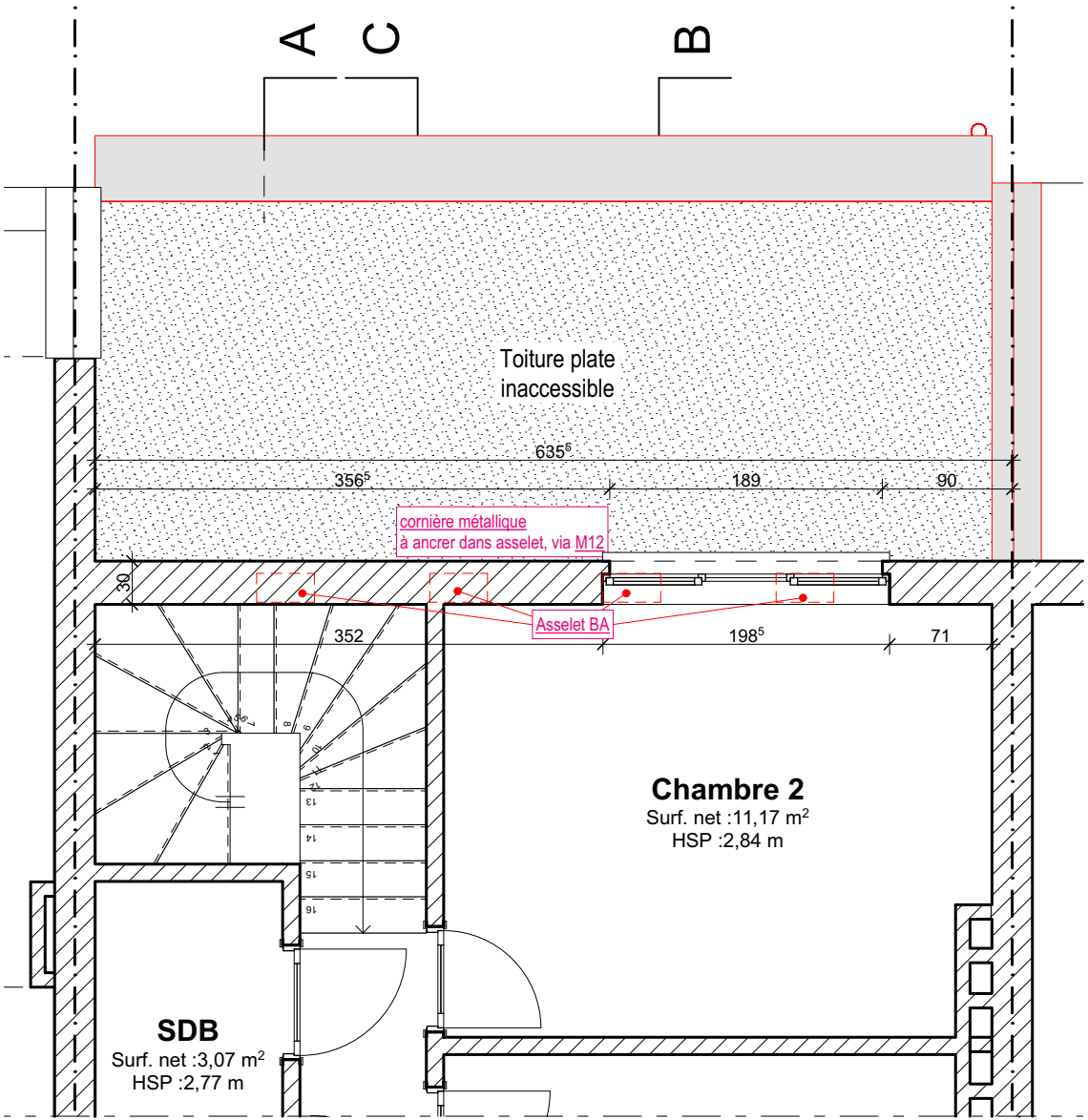
1. Le contenu de ce document reste intégralement la propriété de l'architecte Béatrice Parré. Toute personne qui a reçu ce document s'engage à ne pas reproduire aucun élément de celui-ci, en tout ou en partie, ni à le divulguer à des tiers sans l'accord préalable de l'architecte.
2. Les travaux sont à exécuter conformément aux clauses techniques et administratives du CCTB téléchargeables sur <http://batiments.wallonie.be/home.html> et aux normes belges en vigueur.
3. Les cotes mentionnées aux plans sont à vérifier par les entrepreneurs; en cas d'erreur ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en avertir l'architecte avant exécution.
4. Les éléments de structure en béton, acier, et bois nous sont à exécuter suivant les prescriptions du bureau d'étude en stabilité

CONSTRUCTION : Plans 1er étage + 2ème étage

PLAN - 1er étage (à 50cm du plancher)



PLAN - 2ème étage



Architecte

ReObs Architectes sprl
Représenté par son gérant
Mme Béatrice Parré, architecte
Av. Charles Schaller, 20
1160 Bruxelles

Maître de l'Ouvrage

Mr Damien Thomas
& Mme Delphine Kahnes
Rue Georges Huygens 24
1160 Auderghem

Entreprise générale

Ingénieur en stabilité

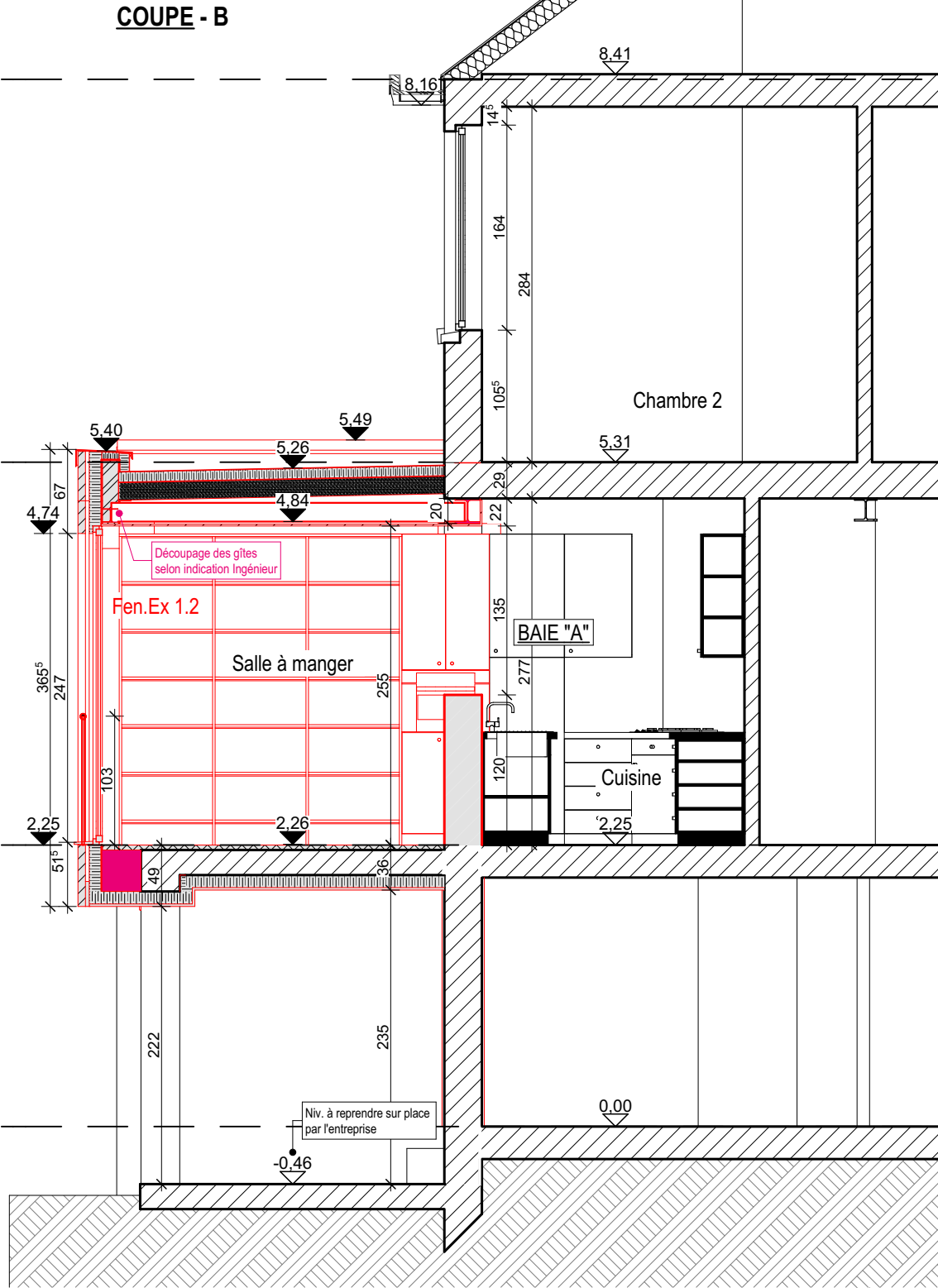
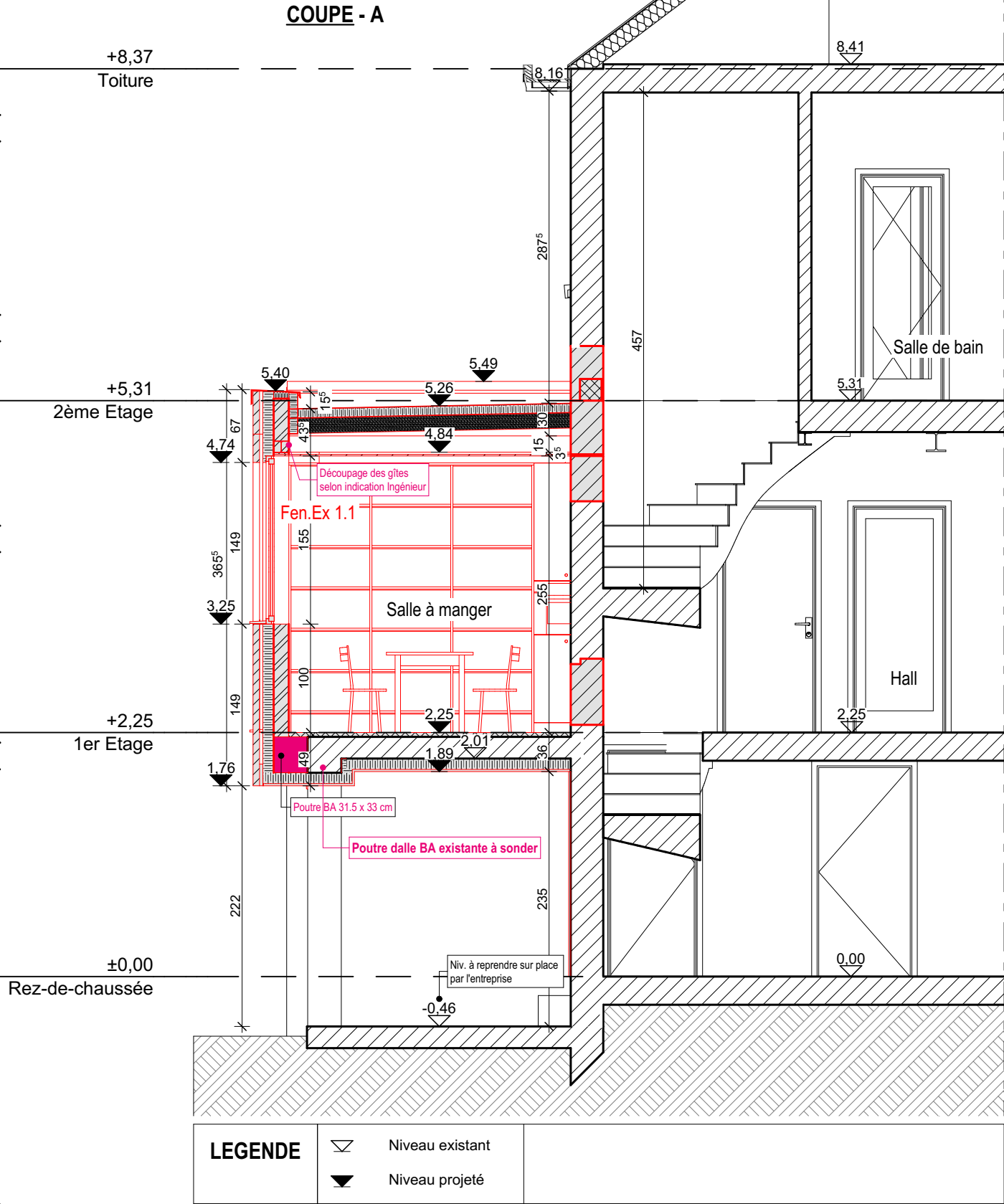
MC CARRÉ
Ingénieurs & Architecte
Mr François Beeckmans, ingénieur
responsable
Mme Camie Eggermont, collaborateur
Av. Albert Einstein, 11A
1348 Louvain-La-Neuve

CSS

Divers

1. Le contenu de ce document reste intégralement la propriété de l'architecte Béatrice Parré. Toute personne qui a reçu ce document s'engage à ne pas reproduire aucun élément de celui-ci, en tout ou en partie, ni à le divulguer à des tiers sans l'accord préalable de l'architecte.
2. Les travaux sont à exécuter conformément aux clauses techniques et administratives du CCTB téléchargeables sur <http://batiments.wallonie.be/home.html> et aux normes belges en vigueur.
3. Les cotes mentionnées aux plans sont à vérifier par les entrepreneurs; en cas d'erreur ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en avertir l'architecte avant exécution.
4. Les éléments de structure en béton, acier, et bois nous sont à exécuter suivant les prescriptions du bureau d'étude en stabilité

CONSTRUCTION : Coupes A et B



Architecte

ReObs Architectes sprl
Représenté par son gérant
Mme Béatrice Parré, architecte
Av. Charles Schaller, 20
1160 Bruxelles

Maître de l'Ouvrage

Mr Damien Thomas
& Mme Delphine Kahnès
Rue Georges Huygens 24
1160 Auderghem

Entreprise générale

Ingénieur en stabilité

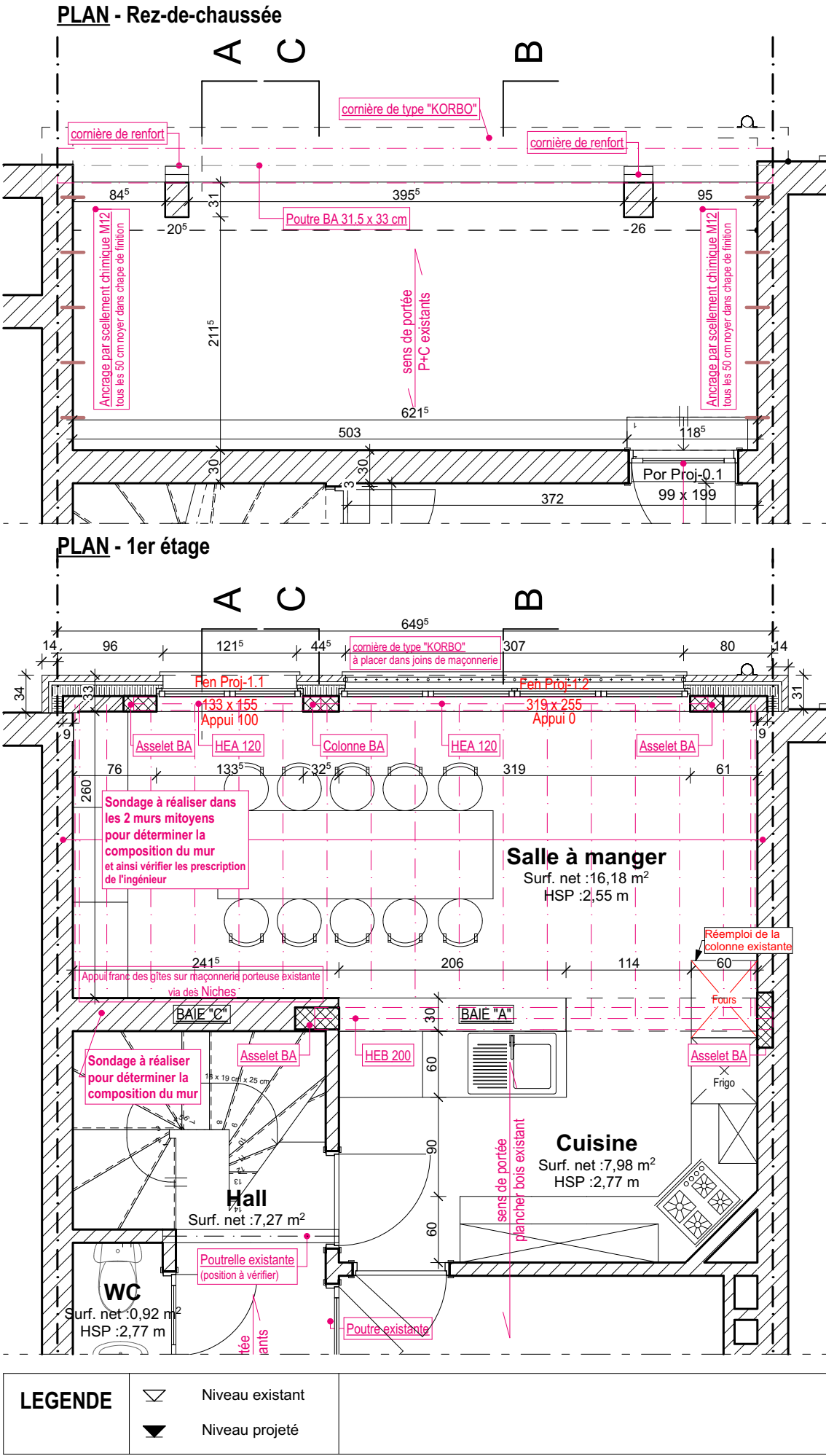
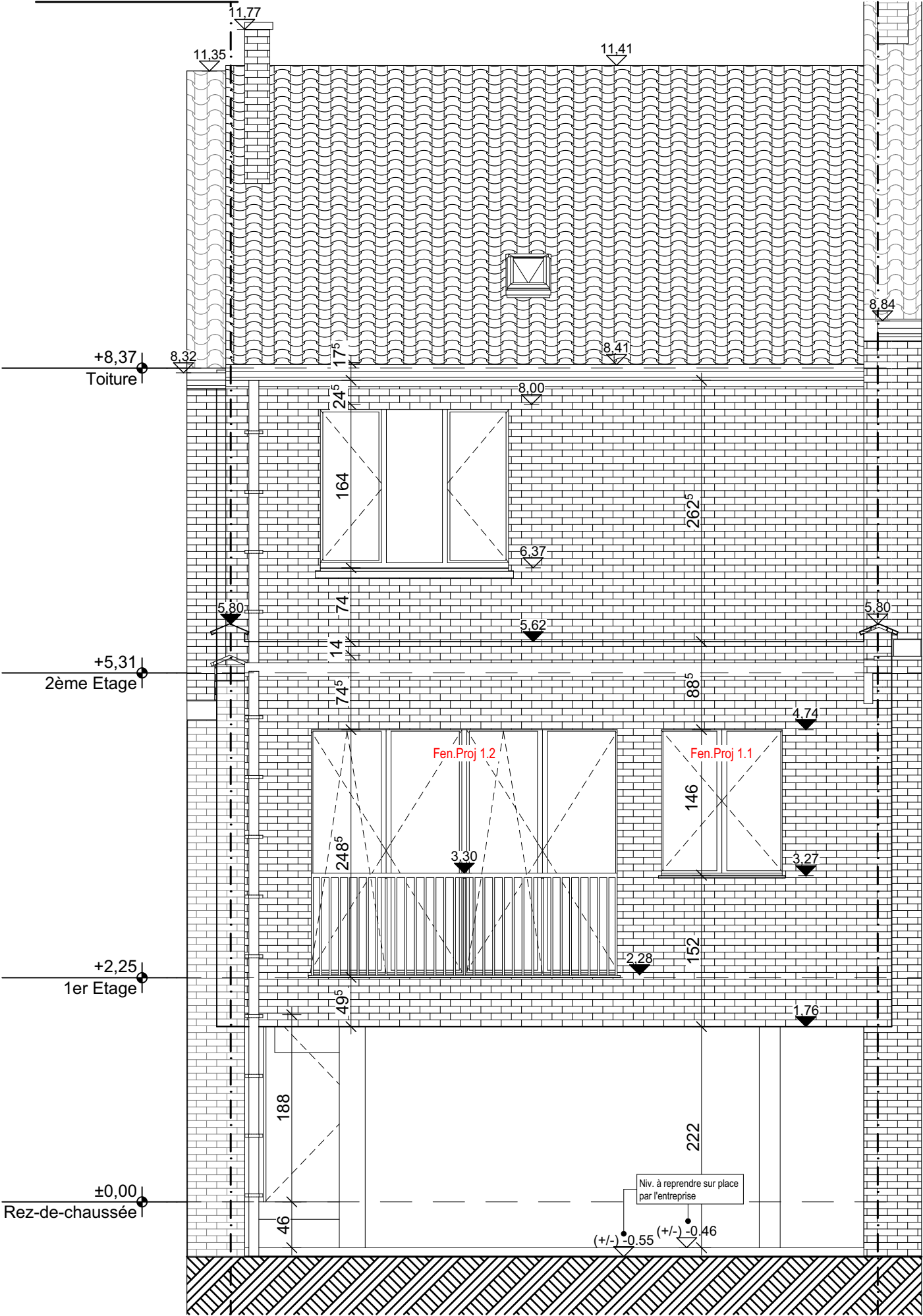
MC CARRÉ
Ingénieurs & Architecte
Mr François Beeckmans, ingénieur
responsable
Mme Camie Eggermont, collaborateur
Av. Albert Einstein, 11A
1348 Louvain-La-Neuve

CSS

Divers

1. Le contenu de ce document reste intégralement la propriété de l'architecte Béatrice Parré. Toute personne qui a reçu ce document s'engage à ne pas reproduire aucun élément de celui-ci, en tout ou en partie, ni à le divulguer à des tiers sans l'accord préalable de l'architecte.
2. Les travaux sont à exécuter conformément aux clauses techniques et administratives du CCTB téléchargeables sur <http://batiments.wallonie.be/home.html> et aux normes belges en vigueur.
3. Les cotes mentionnées aux plans sont à vérifier par les entrepreneurs; en cas d'erreur ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en avvertir l'architecte avant exécution.
4. Les éléments de structure en béton, acier, et bois nous sont à exécuter suivant les prescriptions du bureau d'étude en stabilité

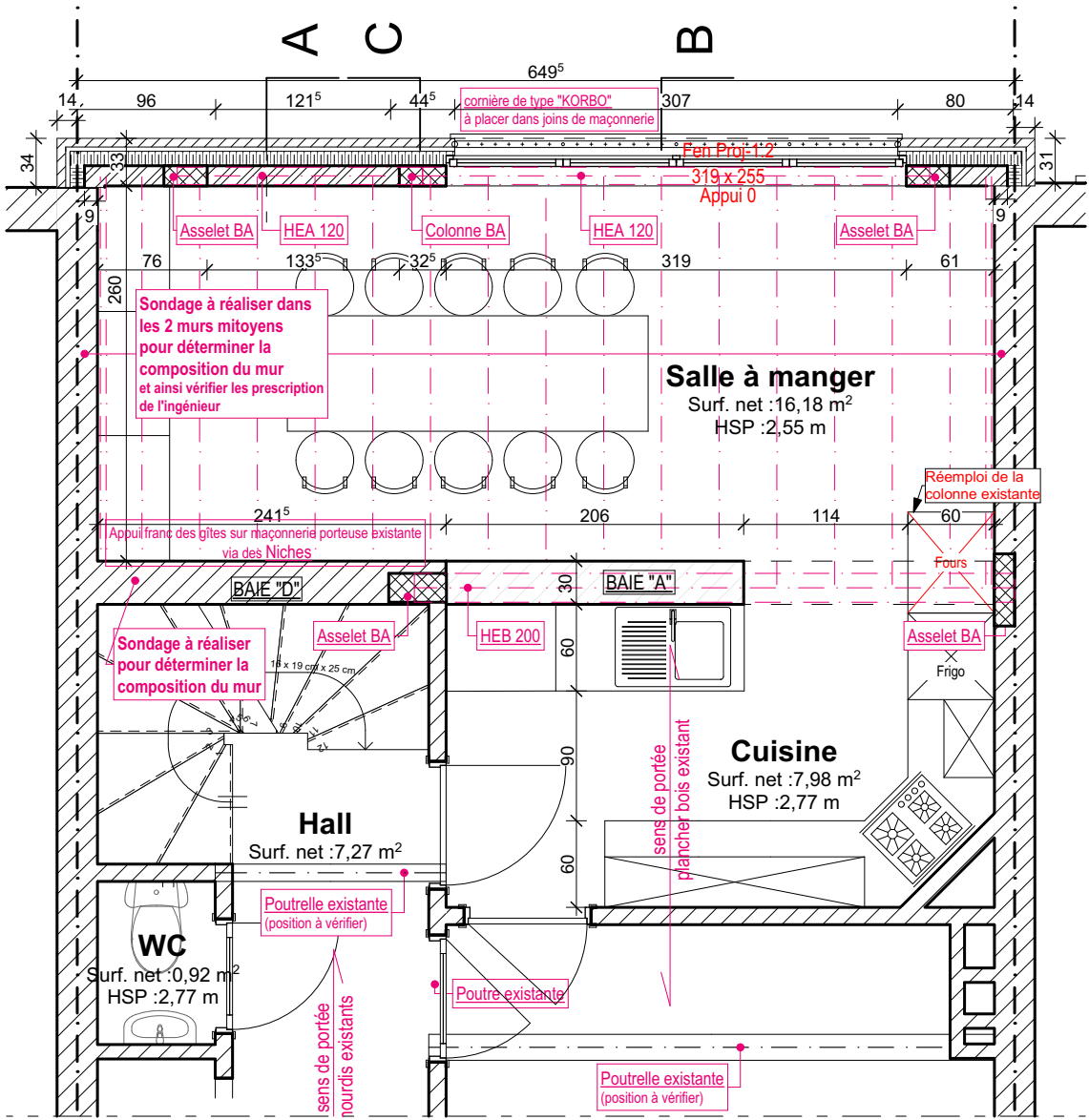
PROJETÉ : Façade Arrière (Nord) + Plan Rez-de-chaussée & 1er étage



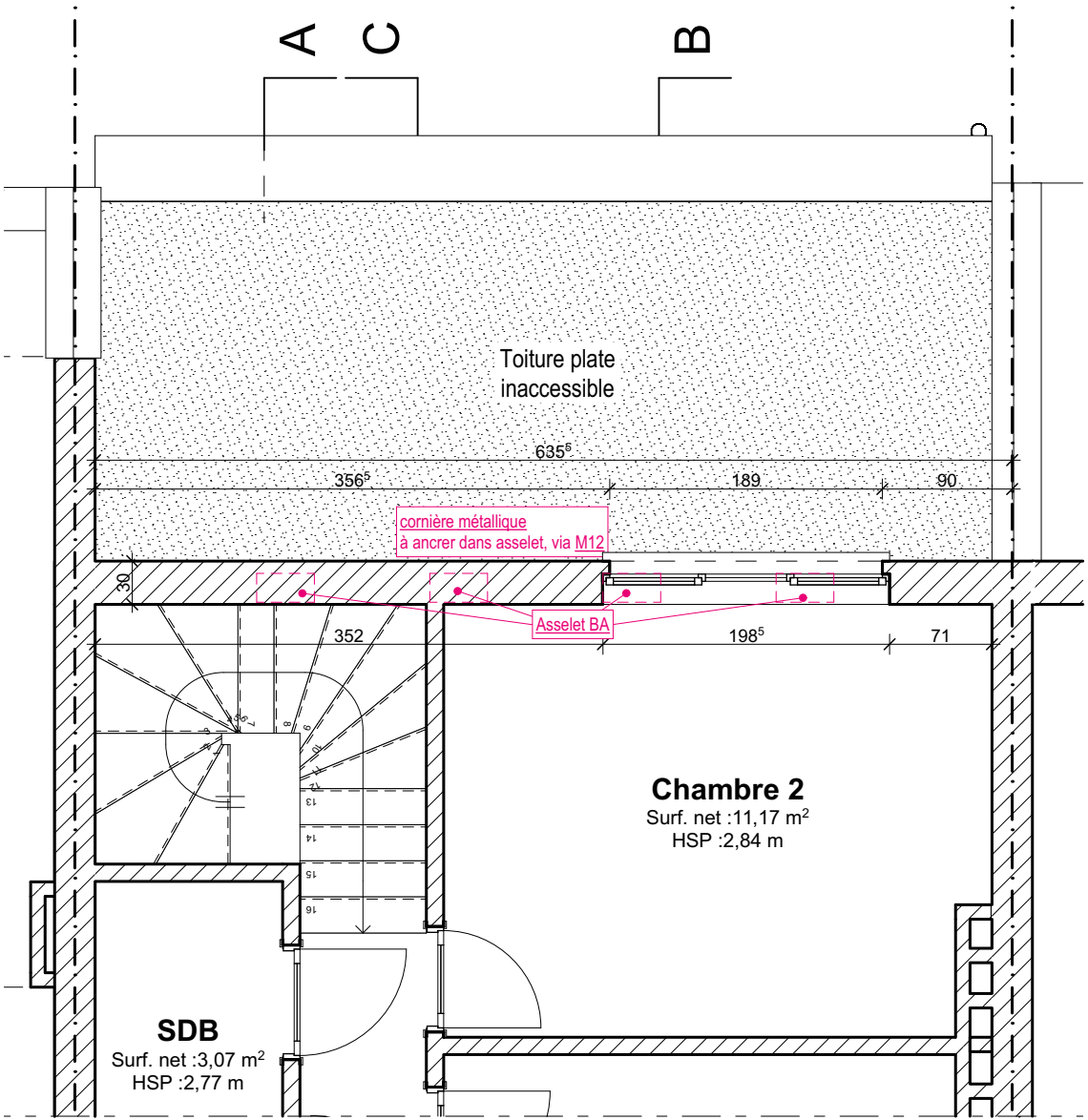
1. Le contenu de ce document reste intégralement la propriété de l'architecte Béatrice Parré. Toute personne qui a reçu ce document s'engage à ne pas reproduire aucun élément de celui-ci, en tout ou en partie, ni à le divulguer à des tiers sans l'accord préalable de l'architecte.
2. Les travaux sont à exécuter conformément aux clauses techniques et administratives du CCTB téléchargeables sur <http://batiments.wallonie.be/home.html> et aux normes belges en vigueur.
3. Les cotes mentionnées aux plans sont à vérifier par les entrepreneurs; en cas d'erreur ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en avertir l'architecte avant exécution.
4. Les éléments de structure en béton, acier, et bois nous sont à exécuter suivant les prescriptions du bureau d'étude en stabilité

PROJETÉ : Plans 1er étage + 2ème étage

PLAN - 1er étage (à 50cm du plancher)



PLAN - 2ème étage



ReObs Architectes sprl
Représenté par son gérant
Mme Béatrice Parré, architecte
Av. Charles Schaller, 20
1160 Bruxelles

**Mr Damien Thomas
& Mme Delphine Kagnes**
Rue Georges Huygens 24
1160 Auderghem

Ingénieur en stabilité

MC CARRÉ
Ingénieurs & Architecte
Mr François Beeckmans, ingénieur
responsable
Mme Camie Eggermont, collaborateur
Av. Albert Einstein, 11A
1348 Louvain-La-Neuve

Divers

1. Le contenu de ce document reste intégralement la propriété de l'architecte Béatrice Parré. Toute personne qui a reçu ce document s'engage à ne pas reproduire aucun élément de celui-ci, en tout ou en partie, ni à le divulguer à des tiers sans l'accord préalable de l'architecte.
2. Les travaux sont à exécuter conformément aux clauses techniques et administratives du CCTB téléchargeables sur <http://batiments.wallonie.be/home.htm> et aux normes belges en vigueur.
3. Les cotes mentionnées aux plans sont à vérifier par les entrepreneurs; en cas d'erreur ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en avertir l'architecte avant exécution.
4. Les éléments de structure en béton, acier, et bois nous sont à exécuter suivant les prescriptions du bureau d'étude en stabilité

COUPE - A

+8,37

Toiture

+5,31
2ème Etage

	+2,25
1er Etage	

±0,00
Rez-de-chaussée

Salle de bain

Hal

0.00

LEGENDE

 Niveau existant
 Niveau projeté

COUPE - B

Chambre 2

Salle à manger

Cuisine

0.00

PROJETÉ : Coupes A et B

GEORGES HUYGENS 24

Mr Thomas et Mme Kahnès

12 / 14

21-10-19

1:50

Architecte

ReObs Architectes sprl
Représenté par son gérant
Mme Béatrice Parré, architecte
Av. Charles Schaller, 20
1160 Bruxelles

Maître de l'Ouvrage

Mr Damien Thomas
& Mme Delphine Kahnés
Rue Georges Huygens 24
1160 Auderghem

Entreprise générale

Ingénieur en stabilité

MC CARRÉ
Ingénieurs & Architecte
Mr François Beeckmans, ingénieur responsable
Mme Camie Eggermont, collaborateur
Av. Albert Einstein, 11A
1348 Louvain-La-Neuve

CSS

Divers

1. Le contenu de ce document reste intégralement la propriété de l'architecte Béatrice Parré. Toute personne qui a reçu ce document s'engage à ne pas reproduire aucun élément de celui-ci, en tout ou en partie, ni à le divulguer à des tiers sans l'accord préalable de l'architecte.

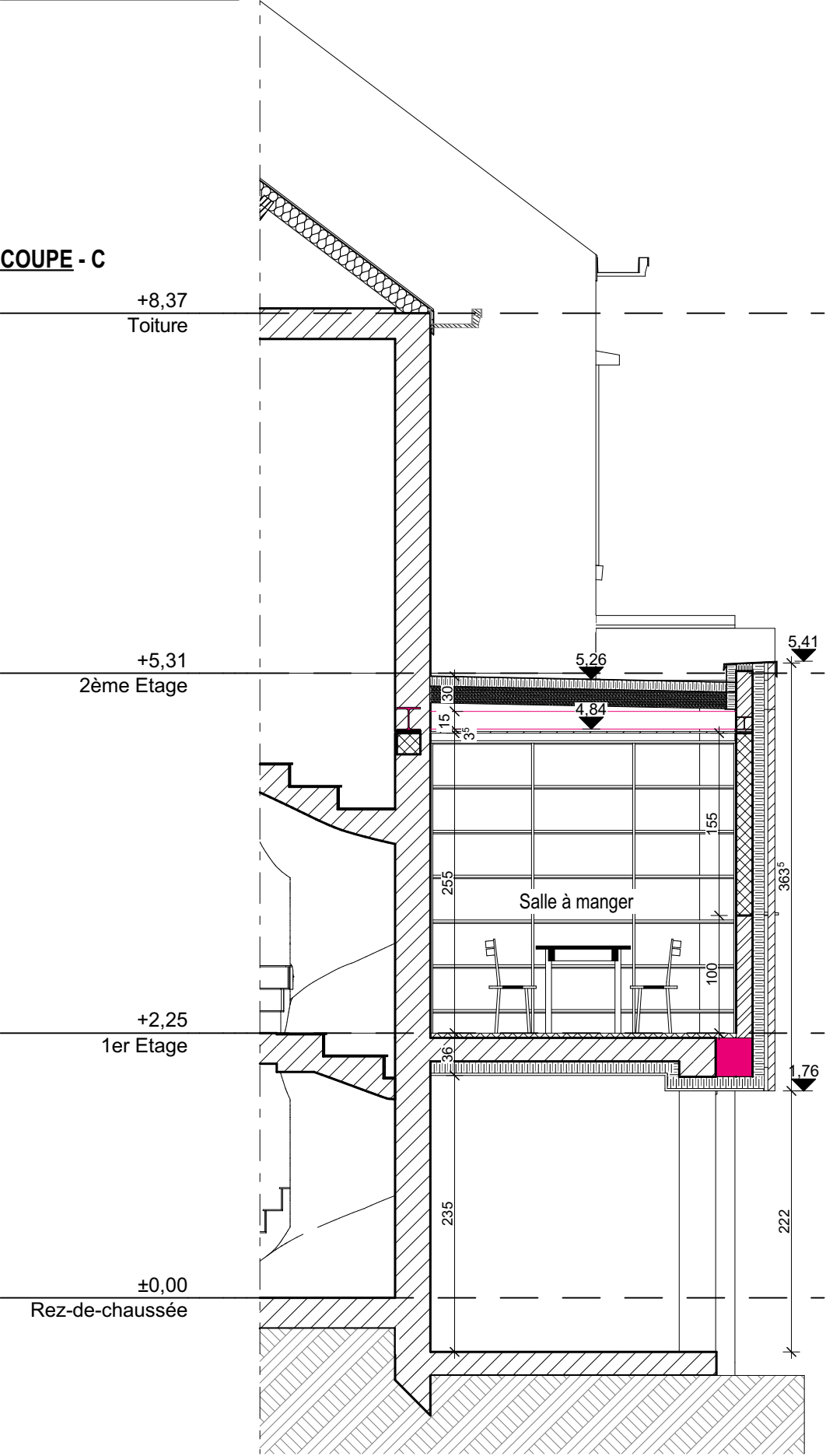
2. Les travaux sont à exécuter conformément aux clauses techniques et administratives du CCTB téléchargeables sur <http://batiments.wallonie.be/home.html> et aux normes belges en vigueur.

3. Les cotes mentionnées aux plans sont à vérifier par les entrepreneurs; en cas d'erreur ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en avertir l'architecte avant exécution.

4. Les éléments de structure en béton, acier, et bois nous sont à exécuter suivant les prescriptions du bureau d'étude en stabilité

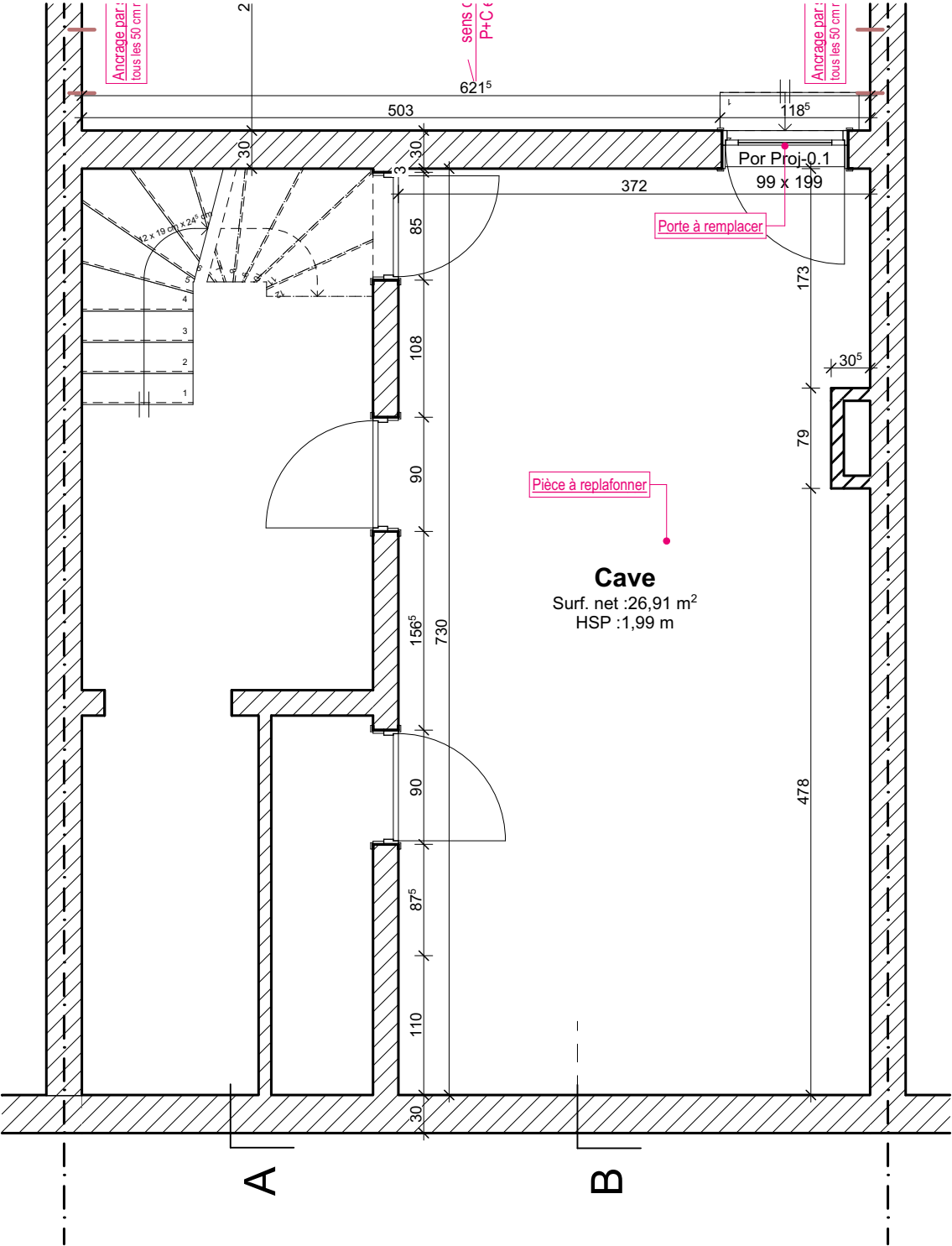
PROJETÉ : Coupes C et Plan Rez-de-chaussée - Zoom Cave

COUPE - C



LEGENDE		Niveau existant
		Niveau projeté

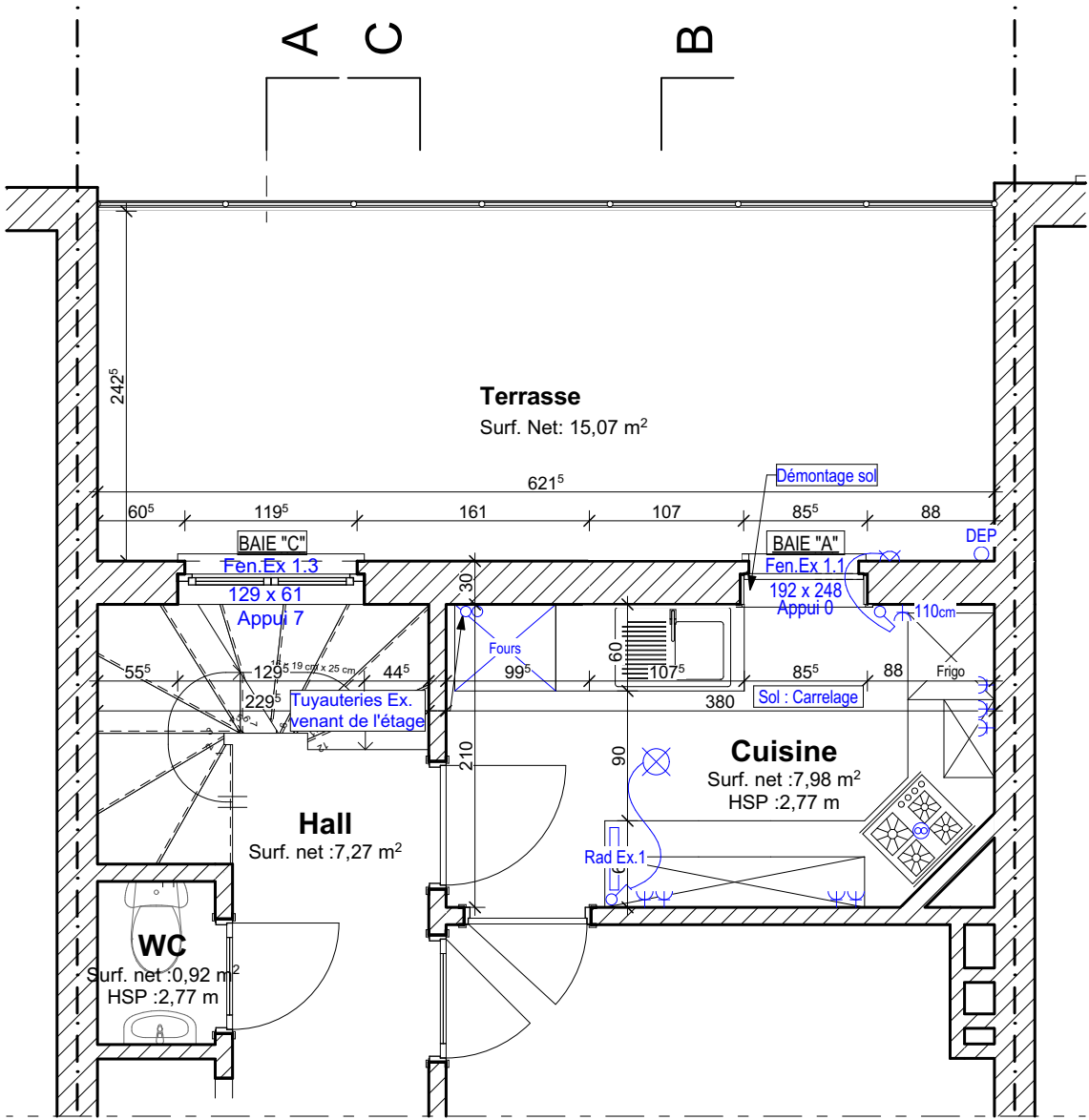
PLAN - Rez-de-chaussée - Zoom Cave



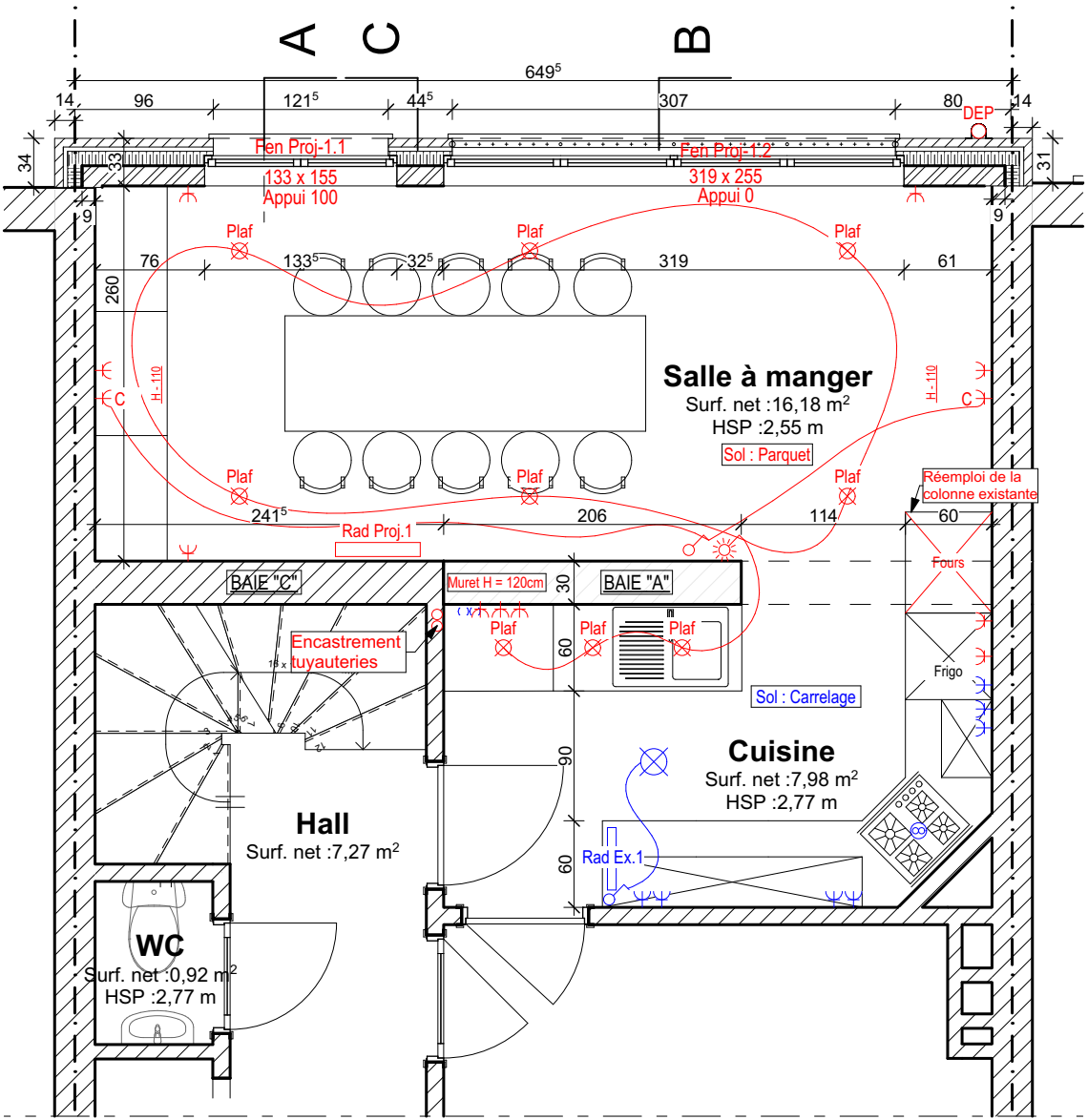
- Le contenu de ce document reste intégralement la propriété de l'architecte Béatrice Parré. Toute personne qui a reçu ce document s'engage à ne pas reproduire aucun élément de celui-ci, en tout ou en partie, ni à le divulguer à des tiers sans l'accord préalable de l'architecte.
- Les travaux sont à exécuter conformément aux clauses techniques et administratives du CCTB téléchargeables sur <http://batiments.wallonie.be/home.html> et aux normes belges en vigueur.
- Les cotes mentionnées aux plans sont à vérifier par les entrepreneurs; en cas d'erreur ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en avertir l'architecte avant exécution.
- Les éléments de structure en béton, acier, et bois nous sont à exécuter suivant les prescriptions du bureau d'étude en stabilité

Électricité : EXISTANT / PROJETÉ

PLAN - 1er étage - EXISTANT



PLAN - 2ème étage - PROJETÉ



LEGENDE		Plaf		USB		Rad Proj.		Interrupteur unipolaire - Existant		Prise électrique simple - Existante		DEP	Descente d'eau pluviale
Selon Règlement général des Installations électriques (RGIE)		Interrupteur unipolaire		Point lumineux, plafonnier		Prise électrique USB		Interrupteur unipolaire - Existant		Prise électrique simple - Existante			
		Variateur		Prise électrique simple		Radiateur		Point lumineux, suspension - Existant		Radiateur - Existant			
		Point lumineux, suspension		Prise électrique commandée				Applique mural - Existant		Hotte - Existante			